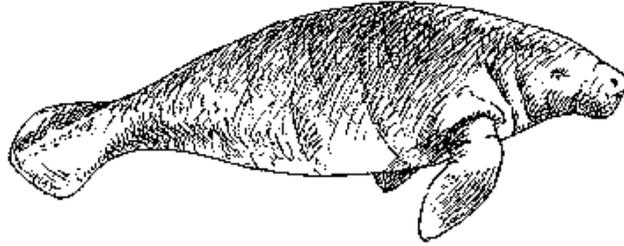


Présentation du Lamantin d'Afrique

Nom : *Trichechus senegalensis*

- Règne : Animal
- Embranchement : Vertébrés
- Classe : Mammifères
- Ordre : Sireniens
- Famille : Trichechidae
- Genre : Trichechus
- Espèce : senegalensis



Description :

Avec un corps fusiforme pratiquement glabre, à l'exception de quelques poils sur le museau chez l'adulte, le lamantin a une tête sans oreilles extérieures ni défenses. Sa queue est un large gouvernail horizontal. Le lamantin africain est purement aquatique

Couleur : grise avec une peau épaisse et nue hormis les vibrisses du bord des lèvres.

Taille : peut peser entre 250 à 500 kg voire 650 kg avec 4 mètres de long.

Comportement: animal placide et inoffensif qui se laisse approcher par l'homme quand il se sent en sécurité. Ce qui offre une possibilité pour l'écotourisme.

Vision: limitée en eau profonde, le lamantin distingue les couleurs.

Audition: peut bien entendre les échos malgré l'absence d'oreilles externes.

Communication : émet des sons inaudibles à l'homme. En groupe, ils émettent de cris aigus lors des jeux et lorsqu'ils sont angoissés

Respiration : monte à la surface de l'eau environ toutes les 20 mn pour respirer de l'air ambiant et retourne sous l'eau les narines fortement fermées.

Habitat : vit dans les fleuves et rivières africaines, plus rarement dans les lagunes et les milieux saumâtres.

Alimentation : le lamantin est exclusivement herbivore, non ruminant. Il broute les plantes flottantes et immergées. Il n'est donc pas en compétition alimentaire avec les hommes.

Reproduction : mature environs à 5-7 ans d'âge, la gestation dure environ 13 mois avec un bébé lamantin tous les 2-3 ans. L'expérience de vie peut atteindre 60 ans.

Population : fortement menacée d'extinction dans tous les écosystèmes où il est présent au Bénin.

Problèmes et menaces : le braconnage (le principal prédateur est l'homme), la disparition ou perte de l'habitat, perturbation des habitats utilisés par les pêcheurs et le transport fluvial, la pollution, ingestion de crevettes par voie respiratoire.

Statut de protection

Le lamantin est protégé au Bénin par différentes réglementation. Le Bénin a ratifié la CMS, la CDB, la CITES, RAMSAR. Il est alors formellement interdit de le capturer, voire le tuer.

